

COMMUNE DE BRETEUIL

Communes déléguées : Breteuil sur Iton/Cintray/La Guérouldé



MAIRIE

Rue d'Hückelhoven - Breteuil

27160 BRETEUIL

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade Année 2022

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Accès au grade des Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe

Arrêté n° 132/2022

Le Maire de Breteuil,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratif

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour l'année 2022 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme NICOLAS Corinne, <i>adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i> Echelon : 9 <i>par ancienneté</i>	1	01/01/2022

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Breteuil, le 13 avril 2022

Le Maire,



Gérard CHERON

